

Date de convocation :
2 décembre 2022

Séance du 9 décembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Date d'affichage :
2 décembre 2022

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 18

Présents : Mmes – MM. :

Xavier **ODO**, Isabelle **GAUTELIER**, Najoua **AYACHE**, Victoria **MARI**, Frédéric **SERRA**, Irène **DARRE**, Christophe **CABROL**, Marie-Claude **MASSON**, Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Nathalie **COURREGES**, Hervé **NOUZET**, Olivier **CAPELLA**, Delphine **FAURAND**, Théo **VIGNON**, Roland **DÉCOMBE**, Daniela **SEIGNEZ**, Monji **OUERTANI**, Arnaud **DEROUBAIX**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Guillaume **MOULIN** à Hervé **NOUZET**, Florian **RAPP** à Frédéric **SERRA**, Maria **MARTINEZ** à Marie-Claude **MASSON**, Amar **MANSOURI** à Théo **VIGNON**, Charlotte **MARLIAC** à Olivier **CAPELLA**, Maxime **MONTET** à Najoua **AYACHE**, Aurélie **FRONTERA** à Isabelle **GAUTELIER**, Chloé **OLLAGNIER** à Christophe **CABROL**, Florian **CAMEL** à Irène **DARRE**, Pia **BOIZET** à Roland **DÉCOMBE**, Jérôme **BUB** à Monji **OUERTANI**

AMPLIFICATION DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - AVIS

La Métropole de Lyon a instauré au 1^{er} janvier 2020 une Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) concernant les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids-lourds (PL), destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) et équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés.

La Loi d'orientation des Mobilités (LOM) de 2019 et plus récemment, la Loi Climat et Résilience, votée en 2021, ont renforcé l'obligation de mise en œuvre de Zone à Faibles Émissions (pour les métropole et agglomérations de plus de 150 000 habitants), avec un calendrier précis fixé.

Par délibération du 15 mars 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'amplification du dispositif en deux étapes importantes :

- En 2022, l'interdiction des véhicules particuliers et 2 roues motorisés classés Crit'Air 5 ou non classés, sur le périmètre de la ZFE-m actuelle (étape dite « VP 5+ », objet de la présente délibération) ;
- À partir du 1^{er} janvier 2026, la sortie du diesel sur un périmètre central à définir, c'est à dire la réservation de ce périmètre aux véhicules classés Crit'Air 0 et 1.

Par délibération en date du 28 janvier 2022, le Conseil Municipal de la Ville Grigny avait émis un avis défavorable sur la première étape du projet, au regard de l'échec du processus de consultation, de l'insuffisance des mesures d'accompagnement, de la faiblesse des modes de transports alternatifs, et du manque de solutions pour les territoires les plus éloignés comme Grigny, estimant donc que cette ZFE ainsi conçue serait excluante pour une partie de nos concitoyens.

La Métropole a depuis, par une délibération du 26 septembre 2022, annoncé le lancement de la seconde étape, visant à conforter et amplifier les dispositions de la première étape. Le périmètre central est ainsi complété d'un périmètre extérieur.

L'objectif est l'interdiction totale de circulation et de stationnement de tous les véhicules sauf Crit'Air 1 et 0, dans le périmètre central, au 1^{er} janvier 2026 (avec étapes en 2024 et 2025 pour les Crit'Air 4 et 3), et, sur le périmètre étendu,

l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Pour les communes hors périmètre comme la de forts ports de stationnement, notamment dans le quartier de la gare, là encore sans alternative à ce jour.

Ce dispositif est pourtant essentiel, et ses intentions louables ; le combat pour la qualité de l'air est partagé par tous et une solution garantissant un accompagnement complet et approprié à tous les citoyens aurait dû être proposée. C'est pourquoi la Ville de Grigny demande :

- Une desserte des transports en commun de qualité et rapide d'accès aux différentes centralités de la Métropole :
 - l'extension de la ligne 15E pour un accès rapide à Bellecour ;
 - la création d'une ligne expresse Givors – Grigny – Montagny – Millery – 7 chemins – Vourles – métro B Vallon des hôpitaux ;
 - la sécurisation du pont de Vernaison et la création d'une ligne de bus permettant l'accès à la rive gauche du Rhône et à la Vallée de la chimie.
- L'augmentation des places de parking de la gare.
- L'augmentation du nombre de places publiques sur voirie pour répondre aux besoins de la ZFE.
- La finalisation de la Via-Rhône.
- Le développement du Vélo'v à Grigny avec plusieurs stations.
- Le développement de l'autopartage à Grigny avec plusieurs lieux.
- La création de deux parkings de covoiturage à Grigny.

Dans cette attente, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, à regret, pour un avis défavorable.

Vu le dossier ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis défavorable, pour les raisons susmentionnées, à ce projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon.

A la **majorité** des suffrages exprimés par 24 voix pour, 5 contre

Pour extrait conforme,

Le Maire
Xavier ODO

La secrétaire
Victoria MARI